

# REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2013

## **ARTICLE 1 : Présentation générale**

Un concours photo sur le thème « **La montagne, haute en couleurs** » est organisé par l'association Adyu l'Ome.

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs avec 2 catégories : adulte, enfant (-de 16 ans) Un vote par internet sera également ouvert. La participation est gratuite.

Les photos sélectionnées seront présentées lors d'expositions qui se tiendront durant l'année 2013 sur l'Ariège. Des prix seront remis aux 3 premiers lauréats pour la catégorie « adulte », les 3 premiers pour la catégorie « enfant ». Pour le vote internet, un prix sera remis au coup de cœur des internautes, il s'agit de la photo ayant obtenue le plus de vote.

## **ARTICLE 2 : Comment participer ?**

Envoyer vos photos par mail, avant le 28 juin 2013, 18h à l'adresse : [adyulome@gmail.com](mailto:adyulome@gmail.com) ou par l'intermédiaire du site [www.adyulome.com](http://www.adyulome.com)

Attention : La date de réception du mail fera foi.

## **ARTICLE 3 : Catégories et thème**

Concours photo classique : 2 catégories : adultes et enfants (- 16 ans)

Concours internet : un coup de coeur

Un seul thème : « La montagne, haute en couleurs »

## **ARTICLE 4 : Calendrier**

Réception des photos avant le 28 juin 2013, 18h

Sélection des photos par le jury : semaine du 1 juillet 2013

Remise des prix (par mail) : à partir de vendredi 5 juillet 2013

## **ARTICLE 5 : Spécificités requises pour les photos**

Les photos devront être proposées sous forme de fichiers numériques au format jpeg envoyé par mail ou par le blog. Les photos seront prises en couleurs ou en Noir & Blanc. Les photos doivent impérativement être prises en haute résolution : taille minimale de 1600\*1200 pixels. Cependant, pour ne pas surcharger le serveur, le participant devra déposer sa ou ses photos en basse définition : taille maximale de 1000\*750 pixels et poids maximal de 1 Mo. Les gagnants devront être en mesure de nous transmettre ultérieurement leurs fichiers en haute résolution pour une utilisation en exposition grand format.

Les photos peuvent être améliorées numériquement, mais uniquement pour recadrer, enlever les taches ou les éraflures, corriger une sous ou sur-exposition. Les photos excessivement retouchées et/ou celles dont le poids de fichier est supérieur à celui mentionné ci-dessus sur le serveur seront automatiquement éliminées. Les photos doivent être inédites. Les superpositions d'images ne sont pas acceptées. Les photos dénotant un dérangement manifeste quelles que soient les espèces ne seront pas non plus prises en considération. En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie manifeste son intérêt pour l'environnement et il justifie d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

Nombre de photos présentables : 2 photos par candidat.

Le texte accompagnant la photo devra faire état des mentions suivantes :

Nom et prénom du candidat

Titre de la photo

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Email

Exemple : Pierre Guiton, « Bourgeon », Forges d'Orlu, 09110 ORLU, 05 61 03 06 06,  
[adyulome@gmail.com](mailto:adyulome@gmail.com)

### **ARTICLE 6 : Conditions**

Ce concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

Le fait même de participer au concours photo implique l'acceptation des conditions du règlement du concours. Les participants autorisent les organisateurs à éventuellement utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion de ce concours photo par l'association Adyu l'ome. Toutefois, ils pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés utilisés à ces fins.

Les photographies seront mises en ligne sur la page du blog nature des vallées d'Ax (<http://www.adyulome.com>). Elles seront soumises au vote des internautes afin de décerner un prix du public internet aux artistes dont les photographies auront été les plus appréciées (nombre de vote le plus élevé). Dans le cas où une fraude serait constatée sur les votes d'une photo (pic de votes inhabituels, nombres démesurément importants), l'association Adyu l'Ome se réserve le droit de ne pas comptabiliser ces votes dans le résultat final.

Le candidat s'engage à accepter la publication de ses photographies sur le site <http://www.adyulome.com>. Toutefois les participants peuvent nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés diffusés sur la page, ce qui engendre leur refus de participer au concours par internet.

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie. La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes.

Les frais de participation au concours (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant. La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. La participation par voie postale est exclue. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos ou par téléphone.

## **ARTICLE 7 : Droits des photos**

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle qu'incorporelle des photos. Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité. Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets de stylisme, immeubles, personnes...etc) des images qu'il propose à la société organisatrice.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

## **ARTICLE 8 : Le jury**

Il sera composé, sous l'égide d'un président de jury, de :

- La présidente de l'Association Adyu l'Ome
- Le Directeur de l'Observatoire de la montagne
- Un photographe professionnel : président du Jury
- Un photographe amateur de la vallée
- Un naturaliste reconnu localement
- Un enfant de la vallée
- L'Agent ONF et président de l'Association Adevom
- Un imprimeur local
- Le Directeur de la Réserve Nationale d'Orlu

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Le jury du prix internet : Il se composera des internautes qui voteront pour les photos. Chaque internaute ne peut voter qu'une seule fois par photo. Les votes seront comptabilisés en fonction du nombre de personnes qui auront cliqué sur le lien « j'aime » situé en dessous de la photo.

## **ARTICLE 9 : Critères de notation**

- Respect du thème
- Créativité : le photographe a-t-il fait preuve de créativité ? Est-ce original ? Est-ce une bonne idée ?
- Composition : est-ce bien cadré ? Est-ce bien exposé (lumière) ? Est-ce bien disposé ?
- Environnement : l'arrière plan est-il en adéquation avec le thème ? L'arrière plan est-il bien pensé ? Y a-t-il des éléments hors de propos ?
- Capture : indépendamment des critères ci-dessus, la photo a-t-elle captivé votre attention ? Vous a-t-elle fait sourire ? Vous a-t-elle fait réfléchir ? Vous plaît-elle de toute manière ?

**ARTICLE 10 : Les prix**

Catégorie adulte : Un classement des 10 premières photos sera effectué par le jury. Des récompenses seront attribuées au 1er, 2ème et 3ème.

Catégorie enfant : un classement des 3 premières photos sera effectué par le jury. Des récompenses seront attribuées aux 1er, 2ème et 3<sup>ème</sup>.

Le coup du cœur du public (vote internet) : Une récompense sera attribuée à la photo ayant eu le plus de vote.

Les gagnants recevront leur prix par courrier après les résultats qui seront envoyés par mail à partir du vendredi 5 juillet 2013. Aucun échange ne sera admis. Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leurs lots en espèces.